

Association Syndicale du Canal de Manosque

La Filiole

BULLETIN D'INFORMATION DU CANAL DE MANOSQUE

SOMMAIRE

- 1. MOT DE FLORENT CEBE, COMPTABLE DU TRESOR DE MANOSQUE : LA TRESORERIE PRINCIPALE DE MANOSQUE, UN PARTENAIRE A PART ENTIERE
- 2. ÇA AVANCE ? Des travaux de réhabilitation du réseau
- 3. LES ACTIVITES DE SENSIBILISATION MENEES PAR LE CPIE AUTOUR DE L'EAU ET DU CANAL

Pour tout renseignement:

relatif à la desserte en eau et à l'entretien :
 SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE (SCP)
 TEL.: 04 92 72 30 08
 FAX: 04 92 72 00 14

 relatif aux redevances, aux engagements, aux demandes d'autorisation et au Contrat de Canal :

ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE MANOSQUE (ASCM)

TÉL.: 04 92 74 39 34 FAX: 04 92 73 21 30

E-mail: ascm.info@orange.fr http://team.mayetic.com/canaldemanosque

MOT DE FLORENT CEBE, COMPTABLE DU TRESOR DE MANOSQUE

LA TRESORERIE PRINCIPALE DE MANOSQUE UN PARTENAIRE A PART ENTIERE

« Le Trésor Public demeure aujourd'hui l'administration de référence en matière de comptabilité publique au sein du secteur public local. Ainsi, le comptable du Trésor de Manosque, fonctionnaire d'Etat et interlocuteur de proximité en sa qualité de receveur syndical, est donc à même, avec l'appui de son équipe, d'apporter un soutien optimal lors des différentes phases de vie d'un Etablissement Public Local comme l'AS du Canal de Manosque (ASCM), tout au long de son calendrier budgétaire.

Au-delà de sa mission de contrôle de régularité des dépenses et des recettes, la Trésorerie Principale assure auprès de l'ASCM, un rôle de conseil en matière financière et d'assistance technique dans les domaines, à la fois, budgétaire, comptable, fiscal, juridique et réglementaire.

En mettant en place des procédures performantes pour le paiement de ses dépenses, et en dynamisant progressivement le recouvrement des produits locaux en complète synergie avec le Trésor Public,

l'ASCM anticipe les difficultés grâce, notamment, à une gestion efficace de sa trésorerie.

Dans son rôle de partenaire, le comptable public peut apporter au quotidien, à la fois, technicité, loyauté, proximité, efficacité ainsi que sa garantie personnelle pécuniaire. Il a pu aussi proposer, dès 2010, une modernisation des moyens de paiement en offrant notamment la possibilité aux adhérents de l'ASCM de procéder au règlement de leur cotisation par prélèvement à échéance.

Enfin, les comptes de l'ASCM bien que tenus à la Trésorerie Principale, sont devenus accessibles, depuis quelques mois, en consultation directe au sein de l'Etablissement Public Local, via un Portail internet dédié, avec habilitation de la Direction Générale des Finances Publiques.

De telles avancées techniques sont le fruit d'un partenariat constructif et innovant, appelé à se poursuivre. Telle est notre volonté de participer à vos côtés. »

Florent CEBE, Trésorier de Manosque

ÇA AVANCE ? Des travaux de réhabilitation du réseau

Des travaux de réhabilitation de certaines portions du réseau secondaire de desserte en eau brute ont été réalisés ou sont en cours de réalisation par l'entreprise PAGLIANO dans le cadre du marché à bons de commande dont elle est titulaire, notamment sur les communes de Peyruis et de Villeneuve, permettant aux adhérents concernés de bénéficier d'une desserte en eau brute plus efficiente.

Les ouvrages à ciel ouvert, parfois non fonctionnels, ont été remplacés par des canalisations enterrées, soit en PEHD électrosoudé, soit en PVC, plus appropriés au foncier urbain.

Des travaux similaires seront également programmés l'an prochain.







TRANFERT TEMPORAIRE DE DROITS <u>D'EAU</u>

Les adhérents souhaitant porter temporairement le droit d'eau d'une parcelle engagée lui appartenant sur une autre parcelle engagée lui appartenant qu'ils préfèreront doivent le signaler à l'ASCM avant <u>le 31</u> <u>décembre 2010</u> afin que les transferts temporaires de droits d'eau soient pris en compte à partir de la saison 2011.

Pour ce faire, les adhérents concernés peuvent se rendre aux locaux de l'ASCM ou téléphoner au 04 92 74 39 34 le mardi matin ou le jeudi matin de 09h00 à 12h00. L' imprimé correspondant devra être dûment renseigné et signé.

Ce système remplace les traditionnelles journées effectuées en mairie chaque automne.

LES ACTIVITES DE SENSIBILISATION MENEES PAR LE CPIE AUTOUR DU CANAL ET DE L'EAU

LE CPIE ALPES DE PROVENCE, UN **ACTEUR DE LA SENSIBILISATION A** L'ENVIRONNEMENT ET UN PARTENAIRE DE L'ASCM

Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Alpes de Provence développe des actions d'initiation, d'éducation, de formation, d'étude et de découverte dans le territoire des Alpes de Provence avec une équipe de permanents professionnels de l'environnement et des bénévoles.

Ses objectifs sont d'initier et de renforcer les comportements citoyens à l'égard de l'environnement par la connaissance et la compréhension du monde du vivant. Ses actions s'inscrivent dans une démarche d'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable, sous des formes adaptées à chaque public.

Ses domaines d'intervention sont multiples forêt, faune, eau, énergie, paysage, milieu rural, air, déchets, bruit, risques majeurs, consommation, écomobilité, etc.

La question de l'eau est au cœur des préoccupations de l'ASCM:

- l'eau est l'élément central, l'objet de sa mission: la collecter, la transporter, la desservir
- le canal de Manosque intervient sur les ressources en eau du territoire: prélèvement, infiltrations, restitutions, ...
- et ce dans un territoire soumis à un climat méditerranéen caractérisé par l'irrégularité des précipitations et des étés secs et où la ressource en eau est fragile et limitée

Lors de l'élaboration du Contrat de Canal du Canal de Manosque, l'ASCM et ses partenaires se sont tous très vite accordés sur l'intérêt de mettre en place des activités d'information et de sensibilisation à destination de la population locale sur la gestion et la maîtrise de l'eau par les canaux; ces activités étant également l'occasion d'aborder d'autres thématiques en lien avec les canaux tel que le paysage, les milieux naturels ou le patrimoine historique et culturel local (ouvrages d'arts, savoir-faire,...).

Le CPIE était l'acteur local le plus à même de mener ces activités qui relèvent de son cœur de métier.

L'article ci-joint décrit les actions engagées par le CPIE dans ce cadre à ce jour.

CONTACT DU CPIE ALPES DE PROVENCE

Château de Drouille 04100 MANOSQUE Tél.: 04 92 87 58 81

Fax.: 04 92 72 75 14





UN PROGRAMME PEDAGOGIQUE A L'ATTENTION DES SCOLAIRES

Le programme à l'attention des scolaires du territoire a démarré pendant l'année scolaire 2009/2010 avec 16 classes élémentaires de cycle 3 dans les communes de Château-Arnoux Saint-Auban, Peyruis, Montfort et Villeneuve.

Pour l'année scolaire 2010/2011, ce sont 24 classes qui y participent, principalement à Manosque : des classes élémentaires de cycle 3 et des classes de 6° du collège Saint Charles et du collège Jean Giono.

Ce programme aborde les thématiques de l'agriculture, du paysage, de l'histoire, de la biodiversité, des usages et de la gestion du canal de Manosque.

Il a pour vocation à montrer que l'eau est un milieu vivant, une ressource naturelle limitée (quantité) et fragile (qualité). Il pose les questions de la préservation de l'environnement et du partage des usages.

Trois demi-journées d'animation par classe (à l'intérieur et sur le terrain) sont assurées, en relation avec les enseignants et leurs programmes scolaires, par des intervenants pédagogiques du CPIE: Rémi Amoy, Gérard Mauro et Julie Mlakar.

Ces actions sont financées par l'Agence de l'Eau et la Région.

Ce programme se poursuivra sur les années scolaires 2011/2012 et 2012/2013.









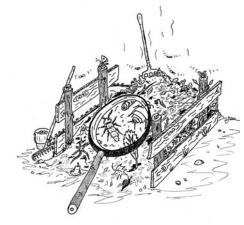






Par ailleurs, un « cahier des bonnes pratiques de l'arrosant » est en cours de réalisation.

Il est destiné aux arrosants qui souhaitent jardiner simplement en adéquation avec les particularités du milieu dans lequel ils vivent. Il traite des plantes méditerranéennes, des animaux du jardin, de l'arrosage, du paillage, des traitements alternatifs, du compostage...avec des conseils assez faciles à mettre en œuvre.



Ce cahier vous sera prochainement adressé.

En accompagnement, seront proposées des sorties de terrain (paysage, biodiversité, ... le long du canal) animées par le CPIE et des ateliers de jardinage animés par Agribio 04 (groupement des agriculteurs biologiques des Alpes de Haute-Provence).

Ces actions sont financées par l'Agence de l'Eau, la Région, le Département et la Fondation d'entreprise Crédit Agricole.